

SELARL CUVILLIER

Société de Géomètre-Expert
inscrite à l'Ordre des Géomètres-
Experts

Num Intra. : FR 29800783441
SIREN : 800 783 441

SCI LEO
17 RUE DES MONTS DE BIGORRE
65220 TRIE-SUR-BAÏSE

Aureilhan, le 04 septembre 2022

VIC-EN-BIGORRE
Successeur de Mr PAYZAN
139 Chemin Vert
T : 05 62 96 76 13

Réception sur rendez-vous

AUREILHAN
9 rue de la Chênaie
T : 05 62 37 88 62

Réception sur rendez-vous

@ :
expert@geometre65.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Médiateur de la consommation

ANM Conso
62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
www.anm-conso.com

Facture n° : F22.188

OBJET : Division des parcelles B 172-173 Commune d'ORIEUX sans détachement de terrain à bâtir.

Réf : **22.045**

RELEVÉ DES HONORAIRES

I. DROIT FIXE

Ouverture et instruction du dossier	97,00 €
Nouvelles obligations ordinales 2010 : géoréférencement et archivage Géofoncier	123,00 €

II. OPERATION DE TERRAIN

Relevé de l'état des lieux et de tout point caractéristique en planimétrie et altimétrie - exploitation des données terrain sous informatique -	298,75 €
---	----------

III. PROCEDURE DE BORNAGE CONTRADICTOIRE

Procédure de bornage amiable d'un point de limite entre les parcelles B 172 et B 170 Commune d'ORIEUX

Identification et convocation des parties concernées	25,00 €
Organisation d'une réunion contradictoire, matérialisation ou reconnaissance de limites, levé des repères implantés ou reconnus	142,00 €
Rédaction du procès-verbal de bornage et établissement du plan de bornage, présentation de l'original à la signature des parties et envoi d'une copie conforme à chacune des parties	249,00 €

IV. PROCEDURE CONCOURANT A LA DELIMITATION DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE ET A L'ALIGNEMENT

Procédure concourant à la délimitation de la propriété de la personne publique et à l'alignement - organisation d'une réunion contradictoire - établissement d'un procès-verbal et d'un plan pour être annexés à l'arrêté que délivrera l'entité publique concernée.	135,00 €
--	----------

V. DIVISION

Calcul, matérialisation ou reconnaissance de la limite de division suivant ligne rouge, levé des repères reconnus ou implantés	115,00 €
--	----------

VI. DOCUMENT MODIFICATIF DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Etablissement du document modificatif du parcellaire cadastral, présentation à la signature des parties concernées et dépôt au service du cadastre pour numérotation, pour deux parcelles créées :

180,00 €

Par parcelle supplémentaire créée, 2 x 27€ HT

54,00 €

VII. PLAN A ANNEXER A L'ACTE NOTARIE

Etablissement du plan de division à annexer à l'acte notarié.

175,00 €

VIII. FRAIS

Forfait Déplacement

70,00 €

Remise client (-5%)

-83,19 €

Déduction de la facture d'acompte F22.156 (émise le 18/07/2022 et d'un montant de 327,67 € TTC associée au devis D2203013 (accepté le 25/04/2022) - réglée par Mme LAPOUTGE/VINUALES

-273,06 €

Déduction de la facture d'acompte F22.099 (émise le 29/04/2022 et d'un montant de 569,00 € TTC associée au devis D2203013 (accepté le 25/04/2022) - réglée par Mme LAPOUTGE/VINUALES

-474,17 €

Total HT avant remise	Montant Remise HT	Total HT (après remise)	Total TVA - 20,00%	Total TTC
916,52 €	-83,19 €	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €

Conditions de règlement : A RECEPTION.

SELARL CUVILLIER

Société de Géomètre-Expert
inscrite à l'Ordre des Géomètres-
Experts

Num Intra. : FR 29800783441
SIREN : 800 783 441

VIC-EN-BIGORRE

Successeur de Mr PAYZAN

139 Chemin Vert
T : 05 62 96 76 13

Réception sur rendez-vous

AUREILHAN

9 rue de la Chênaie
T : 05 62 37 88 62

Réception sur rendez-vous

@ :

expert@geometre65.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Méiateur de la consommation

ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

www.anm-conso.com